

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV
RAPPORT D'EXAMEN LIMITE
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2026

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2026, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 312.597.590, un actif net de D : 311.836.847 et un bénéfice de la période de D : 4.061.609.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » comprenant le bilan au 31 Mars 2026, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2026, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post Conclusion

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période, 40,83% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités qui s'élèvent à 59,17% du total des actifs, dépassant le seuil de 50% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

- Les disponibilités représentent à la clôture de la période, 30,16% du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 27 avril 2026

DELTA CONSULT

Said MALLEK

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV

Avenue Habib Bourguiba

1001 Tunis

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2026

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Portefeuille-titres	4	127,626,513	124,779,941	122,459,366
Obligations et valeurs assimilées		113,411,809	116,393,438	114,493,852
OPCVM		14,214,704	8,386,503	7,965,514
Placements monétaires et disponibilités		184,966,240	81,822,764	105,414,672
Placements monétaires	5	90,674,681	38,873,207	76,645,851
Disponibilités		94,291,559	42,949,557	28,768,820
Créances d'exploitation	6	4,836	18,467	29,356
TOTAL ACTIF		312,597,590	206,621,172	227,903,393
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	347,478	259,117	306,909
Autres créditeurs divers	8	413,265	682,994	448,658
TOTAL PASSIF		760,742	942,111	755,567
ACTIF NET				
Capital	9	288,230,646	189,525,310	213,139,880
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		18,929,034	12,895,065	-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		4,677,167	3,258,686	14,007,946
ACTIF NET		311,836,847	205,679,061	227,147,826
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		312,597,590	206,621,172	227,903,393

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV

Avenue Habib Bourguiba

1001 Tunis

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/01 au 31/03/2026	Période du 01/01 au 31/03/2025	Année 2025
Revenus du portefeuille-titres	10	2,014,019	2,172,170	8,462,134
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2,014,019	2,172,170	8,395,271
Revenus des titres OPCVM		-	-	66,863
Revenus des placements monétaires	11	1,822,419	718,660	4,657,224
Revenus des prises en pension	12	460,629	524,377	1,881,587
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		4,297,067	3,415,207	15,000,945
Charges de gestion des placements	13	(327,478)	(249,117)	(1,079,469)
REVENU NET DES PLACEMENTS		3,969,589	3,166,090	13,921,476
Autres charges	14	(87,063)	(66,562)	(298,110)
RESULTAT D'EXPLOITATION		3,882,526	3,099,529	13,623,366
Régularisation du résultat d'exploitation		794,641	159,157	384,579
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		4,677,167	3,258,686	14,007,946
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(794,641)	(159,157)	(384,579)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		179,083	131,188	419,184
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur titres		-	-	177,396
RESULTAT DE LA PERIODE		4,061,609	3,230,717	14,219,946

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV

Avenue Habib Bourguiba

1001 Tunis

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2026</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2025</i>	<i>Année 2025</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	4,061,609	3,230,717	14,219,946
Résultat d'exploitation	3,882,526	3,099,529	13,623,366
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	179,083	131,188	419,184
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	-	177,396
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	80,627,412	25,337,033	35,816,568
Souscriptions			
- Capital	113,597,404	34,909,772	217,910,558
- Régularisation des sommes non distribuables	49,052	10,016	15,166,670
- Régularisation des sommes distribuables	8,719,397	2,607,985	8,224,542
Rachats			
- Capital	(38,719,726)	(11,343,395)	(184,750,320)
- Régularisation des sommes non distribuables	(15,048)	(3,118)	(12,894,920)
- Régularisation des sommes distribuables	(3,003,667)	(844,228)	(7,839,963)
VARIATION DEL'ACTIF NET	84,689,021	28,567,749	50,036,514
ACTIF NET			
En début de période	227,147,826	177,111,312	177,111,312
En fin de période	311,836,847	205,679,061	227,147,826
NOMBRE D' ACTIONS			
En début de période	1,692,127	1,410,133	1,410,133
En fin de période	2,286,583	1,610,541	1,692,127
VALEUR LIQUIDATIVE	136.377	127.708	134.238
TAUX DE RENDEMENT	1.59%	1.68%	6.88%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 05 Juin 1998 à l'initiative de l'Union Internationale de Banques « UIB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 03 Novembre 1997.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l "INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL".

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres.

L'INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est devenue une sicav de capitalisation par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 06 juin 2022. L'exercice 2021 étant le dernier exercice de distribution.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2026, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2026, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 »

La société INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement

en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6-Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV

Avenue Habib Bourguiba

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2026 à D : 127.626.513 et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2026	% Actif net
	Obligations et valeurs assimilées		109,370,000	113,411,809	36.37%
	Obligations de sociétés		44,340,000	45,794,199	14.69%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-01 CA	10,000	600,000	644,864	0.21%
TN0003400694	AMEN BANK SUB 2021-01 CB	10,000	600,000	645,304	0.21%
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-02 CA	10,000	600,000	620,088	0.20%
TNQXCLYWABG2	AMEN BANK SUB 2026-1	35,000	3,500,000	3,503,444	1.12%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA	40,000	1,600,000	1,658,208	0.53%
TN0000792538	ATL 2023-1 CA	50,000	2,000,000	2,016,560	0.65%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023-2 CA	30,000	1,800,000	1,870,488	0.60%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2	20,000	1,600,000	1,623,232	0.52%
TNHOASGSR955	ATL 2025-1	22,000	2,200,000	2,300,038	0.74%
TN7XUIXDVQY8	ATL 2025-2	10,000	1,000,000	1,004,416	0.32%
TN4J4VCBM140	ATTJARI LEASING 2022-1	21,000	840,000	875,162	0.28%
TNMEZPU3I4U2	ATTJARI LEASING 2023-1	20,000	1,200,000	1,245,872	0.40%
TN06AI2ZF0D3	ATTJARI LEASING 2024-1	5,000	300,000	300,628	0.10%
TN0002102150	TLF 2021-1 TF	20,000	400,000	429,856	0.14%
TNZSBU7F6WY7	TLF2021 SUB -TF	15,000	300,000	309,984	0.10%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2 TF	20,000	800,000	828,400	0.27%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 TF	25,000	1,500,000	1,617,240	0.52%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2 TF	10,000	600,000	611,680	0.20%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1 TF	5,000	400,000	429,460	0.14%
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021-2 CAT C	120,000	7,200,000	7,434,048	2.38%
TNXFR5BNBPM9	STB SUB 2021-1 CC	100,000	2,000,000	2,023,120	0.65%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB 2022-1 CATD	60,000	4,800,000	5,092,320	1.63%
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023-1	25,000	1,500,000	1,600,240	0.51%
TN4ZLSBTX4X7	BTK 2025-1 CA	18,000	1,800,000	1,822,018	0.58%
TN8S19HHK9U6	BTK 2025-1 CB	27,000	2,700,000	2,733,221	0.88%
TNMTWPZD31L4	TLF SUB 2025	15,000	1,500,000	1,544,100	0.50%
TNDCNOPSCAD9	TAYSIR 2026-1 TF	5,000	500,000	504,962	0.16%
TNRVE5COXCO6	TAYSIR 2026-1 TV	5,000	500,000	505,246	0.16%
	Bons du trésor assimilables		4,630,000	4,726,438	1.52%
TN0008000739	BTA 7.4 02/2030 (10 ANS)	5,000	4,630,000	4,726,438	1.52%
	Emprunt national		60,400,000	62,891,172	20.17%
TN0008000838	Emprunt National 2021 CAT B	100,000	10,000,000	10,528,480	3.38%
TN0008000846	Emprunt National 2021 CAT C	30,000	30,000,000	31,603,464	10.13%
TNHG2VXQ3BGO	Emprunt National 2022 CAT B	200,000	12,000,000	12,032,800	3.86%
TN3C6DVEWM76	Emprunt National 2023 CAT B	5,000	400,000	403,468	0.13%
TNRGVSC8DE36	Emprunt National 2022 CAT B	100,000	8,000,000	8,322,960	2.67%
	Titre OPCVM		13,613,928	14,214,704	4.56%
TNJHP6Z3X2D1	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	56,431	9,062,762	9,516,298	3.05%
TNR7VU6134G3	AFC AMANETT SICAV	31,877	3,361,076	3,507,235	1.12%
	TUNISO EMIRATIE SICAV	10,104	1,190,090	1,191,171	0.38%
	Total		122,983,928	127,626,513	40.93%
	Total par rapport au total des actifs			40.83%	

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV

Avenue Habib Bourguiba

1001 Tunis

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2026 à 90674681.198., se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2026	% Actif net
	Certificats de dépôt	63,079,744	63,370,242	20.32%
TNFKM9LSC207	Certificat de dépôt BH 21/09/2026 à 8,24% pour 180 jours	19,366,884	19,390,568	6.22%
TNN8LTW018Y0	Certificat de dépôt BNA 10/07/2026 à 8,20% pour 140 jours	19,505,545	19,643,672	6.30%
TNB33EJLHCL1	Certificat de dépôt BNA 23/09/2026 à 8,29% pour 180 jours	9,681,598	9,690,100	3.11%
TNCEOLYXLU5	Certificat de dépôt BTE 12/08/2026 à 8,23% pour 180 jours	14,525,717	14,645,903	4.70%
	Créances sur opérations de pensions livrées	26,999,354	27,304,439	8.76%
	Pension livrée AMEN BANK au 06/04/2026 à 8,05% pour 91 jours	6,999,370	7,133,972	2.29%
	Pension livrée AMEN BANK au 07/04/2026 à 8,05% pour 90 jours	6,999,984	7,131,467	2.29%
	Pension livrée BTL au 17/09/2026 à 7,2% pour 184 jours	13,000,000	13,039,000	4.18%
	TOTAL	90,079,098	90,674,681	29.08%
	Pourcentage par rapport au total des actifs			29.01%

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste présente au 31 mars 2026 un solde de D : 4836.329 contre D : 18467.074 au 31 mars 2025 et se détaille comme suit :

	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Sommes à encaisser	2,391	2,391	2,391
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat (BT A)	-	-	26,964
Intérêts sur dépôts à vue à recevoir	2,445	16,076	-
Total	4,836	18,467	29,356

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2026 à D : 347477.583 contre D : 259116.865 au 31/03/2025 et s'analyse comme suit :

		<u>31/03/2026</u>	<u>31/03/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Gestionnaire		317,478	239,117	286,909
Dépositaire		30,000	20,000	20,000
	Total	347,478	259,117	306,909

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2026 à D : 413264.581 contre D : 682994.342 au 31/03/2025 et s'analyse comme suit :

		<u>31/03/2026</u>	<u>31/03/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Redevance du CMF		23,922	17,279	19,090
Dividendes à payer		362,388	638,436	371,116
Commissaire aux comptes		7,745	8,250	38,000
Rémunération Président du Conseil		824	824	824
Jetons de présence		16,619	17,016	14,694
Retenue à la source		105	105	1,605
TCL		1,661	1,084	3,330
	Total	413,265	682,994	448,658

(*) L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société "INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 105.387, est rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à La charge constatée au titre du premier trimestre s'est élevée à D : 25.328.

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV*Avenue Habib Bourguiba**1001 Tunis***Note 9 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 31 mars 2026, se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31-12-2025</u>			
Montant			213,139,880
Nombre de titres			1,692,127
Nombre d'actionnaires			1,472
<u>Souscriptions réalisées</u>			
Montant			113,597,404
Nombre de titres émis			901,853
Nombre d'actionnaires nouveaux			166
<u>Rachats effectués</u>			
Montant			(38,719,726)
Nombre de titres rachetés			(307,397)
Nombre d'actionnaires sortants			(81)
<u>Autres mouvements</u>			
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres			179,083
Régularisation des sommes non distribuables			34,004
<u>Capital au 31-03-2026</u>			
Montant			288,230,646
Nombre de titres			2,286,583
Nombre d'actionnaires			1,557

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV

Avenue Habib Bourguiba
1001 Tunis

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2026 à D : 2014019.258. contre D : 2172170.066. pour la même période de l'exercice 2025 se détaillant ainsi :

	du 01/01 au 31/03/202	du 01/01 au 31/03/2025	Année 2025
<u>Revenus des obligations</u>	815,299	937,634	3,462,371
- Intérêts	815,299	937,634	3,462,371
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	1,198,720	1,234,536	4,932,900
- Intérêts des BTA, Emprunt National	1,198,720	1,234,536	4,932,900
<u>Revenus des OPCVM</u>	-	-	66,863
- Dividendes	-	-	66,863
TOTAL	2,014,019	2,172,170	8,462,134

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2026 à D : 1822418.943. contre D : 718659.904 , pour la même période de l'exercice 2025, se détaillant ainsi :

	du 01/01 au 31/03/202	du 01/01 au 31/03/2025	Année 2025
Intérêts des dépôts à vue	869,071	585,326	2,489,478
Intérêts des certificats de dépôts	953,348	133,334	2,167,745
TOTAL	1,822,419	718,660	4,657,224

Note 12 : Revenus des prises en pension

Les Intérêts au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	du 01/01 au 31/03/202	du 01/01 au 31/03/2025	Année 2025
Intérêts des pensions livrées	460,629	524,377	1,881,587
TOTAL	460,629	524,377	1,881,587

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2026 à D : 327477.583 contre D : 249116.865 pour la période allant du 01/01 au 31/03/2025 et se détaillent ainsi :

	du 01/01 au 31/03/202	du 01/01 au 31/03/2025	Année 2025
Rémunération du gestionnaire	317,478	239,117	1,069,469
Rémunération du dépositaire	10,000	10,000	10,000
TOTAL	327,478	249,117	1,079,469

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01 au 31/03/2026 à D : 87063.152 contre D : 66561.689 pour la même période de l'exercice 2025, et se détaillent ainsi :

	du 01/01 au 31/03/202	du 01/01 au 31/03/2025	Année 2025
Redevance du CMF	63,494	47,822	213,887
Commissaire aux comptes	9,370	8,877	38,627
Rémunération Président du Conseil	1,667	1,667	6,667
Jetons de présence	2,219	2,219	7,500
T CL	10,131	5,425	29,951
Autres	183	553	1,478
TOTAL	87,063	66,562	298,110

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV

Avenue Habib Bourguiba

1001 Tunis

Note 15 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de l' "INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'union Internationale de Banques perçoit une rémunération égale à 0,2% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de dix mille (10.000) dinars.